



2, rue des Linarois  
86800 LINIERS  
Tél : 05 49 56 64 12

[contact@liniers.fr](mailto:contact@liniers.fr)

## Conseil Municipal du 03 septembre 2020 (Convocation du 28 Aout 2020)

**Présent(e)s:** Pascal Faideau, Vincent Martin, Patrice Demuth, Julie Beaupoux, Lucie Minot, Bénédicte Bourdereau, Arnaud Demuth, Danielle Lavau, Eddy Picaud, Vincent Potin, Odile Rochard, Jacky Surreau, Mélanie Costes, Philippe Plat.

**Absent(e)s:** Amélie Lacombe

**Public:** 1 personne

**La séance est ouverte à 18h36**

### **1. Approbation des procès verbaux des Conseils municipaux du 02 juillet 2020 et du 10 Juillet 2020**

Aucunes modifications à apporter, les PV sont validés.

**2. Secrétaire de séance:** Julie Beaupoux

### **3. Délibérations:**

3.11 Utilisation du complexe des salles pour les réunions du conseil municipal.

Il est voté à l'unanimité de présents que les conseils municipaux auront lieu de façon permanente dans le complexe des salles. Cela permet de respecter la distanciation sociale de rigueur, et d'accueillir le public dans de meilleures conditions.

3.1 Demande de subvention ACTIV 3 concernant les projets d'investissement de la Commune pour l'année 2020.

Une demande de subvention ACTIV 3 a été réalisée concernant l'aménagement du nouveau cimetière dont le montant budgétisé s'élève à 7 613€ TTC, le montant de la subvention demandée représente 70% du coût total soit 4 411€ HT, resterait à la charge de la Commune, 30% de la somme, soit 1 903€ HT.

Une demande de subvention ACTIV 3 a été réalisée concernant l'achat d'un panneau d'information numérique dont le montant budgétisé s'élève à 8 628€ TTC, le montant de la subvention demandée représente 70% du coût total HT soit 5 033€ HT, il resterait donc à la charge de la Commune 30% de la somme, soit 2 157€ HT.

Une demande de subvention ACTIV 3 a été réalisée concernant l'achat de jeux d'extérieurs pour les plus jeunes, dont le montant budgétisé s'élève à 10 200€ TTC, le montant de la

subvention demandée représente 70% du cout total HT soit 5 950€ HT, il resterait donc à la charge de la Commune 30% de la somme, soit 2 550€ HT.

Ces demandes de subventions ont été validées par un vote à l'unanimité.

### 3.2 Demande de subvention ACTIV 4 concernant le verger partagé pour l'année 2020.

Pour ce projet nous nous sommes rattaché de l'association Prom'haie, mais nous sommes toujours en attente de devis. Nous souhaitons demander un e subventions hauteur de 60%.

La délibération est reportée faute de devis complet a joindre au dossier. La demande de subvention est donc reportée.

### 3.3 Demande de subvention ACTIV FLASH concernant la rénovation de la façade Est de la mairie pour l'année 2020.

Cette subvention concerne les rénovations du patrimoine communale. Le montant budgétisé pour ces travaux s'élève à 16 718,82€ TTC, le montant de la subvention demandée représente 50% du cout total HT soit 6966€ HT.

Cette demande de subvention est votée à l'unanimité.

### 3.4 Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) concernant la rénovation de la façade Est de la mairie pour l'année 2020.

Le montant budgétisé pour ces travaux s'élève à 16 718,82€ TTC, le montant de la subvention demandée représente 30% du cout total HT soit 4 180€ HT.

Cette demande de subvention est votée à l'unanimité.

Une demande de subvention devait être demandée via le DSIL à hauteur de 30% (soit 345€) pour les travaux de protection du groupe de climatisation dans la salle des fêtes. Cette demande à été annulée car les travaux ont été effectués avant la demande de subvention.

Une demande de subvention DSIL a hauteur de 30% soit 2 030€, à été réalisé, concernant la rénovation du Calvaire où de gros travaux sont a réaliser pour la rénovation de ce monument. Cette demande a été votée à l'unanimité.

### 3.5 Devis de l'entreprise Blanchard David (destruction de la cheminée arrière de la mairie).

Le devis est accepté, 13 votes Pour et une abstention.

### 3.6 Proposition de l'adhésion à la Fédération départementale ds Groupements de Défenses contre les Organismes Nuisibles de la Vienne pour l'année 2020.

Cette adhésion représentée un forfait annuel de 80€ pour la Commune, qui permet ensuite aux habitants de Liniers de bénéficier d'un tarif préférentiel de 95€ lors d'une intervention sur nid de Frelon.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'adhésion de la commune à ce groupement.

### 3.7 Reconduction la convention avec la SACPA du 01 juillet 2020 au 30 juin 2021.

Cet organisme propose à la commune une adhésion à hauteur de 802,63€ HT pour l'année 2020. Après débat, nous avons besoin de nous assurer que le contrat puisse être annulé ou non avant de passer au vote.

La délibération est donc repoussée.

### 3.8 Choix du devis concernant le panneau d'affichage numérique.

Mme Bourdereau Benedicte présente les trois devis, mais ce projet demande réflexion supplémentaire, il est décidé la création d'un groupe de travail pour définir les critères de sélections du choix final, le lieu, la configuration du panneau, les messages que l'on souhaite voir défiler... Le groupe de travail se composera de Bénédicte Bourdereau, Patrice Demuth, Vincent Pohin, Vincent Martin, Jacky Surreau, et Elise Rinaud.

Cette délibération est reportée car le projet est non abouti et demande réflexion.

20h06 :Arnaud Demuth et Lucie Minot quittent le conseil. Lucie Minot donne pouvoir à patrice Demuth.

### 3.9 Désignation des délégués au CNAS pour le mandat 2020-2026.

Les délégués doivent être un élu et un agent, Elise Rinaud et Vincent Martin se présentent.

A l'unanimité Elise Rinaud et Vincent Martin sont élus délégués au CNAS.

### 3.10 Demande d'une association pour l'utilisation du complexe des salles communales.

L'école de musique Vienne et Moulière souhaite pouvoir occuper la salle pour des cours de harpes, flûte traversière et chorale adulte, les lundis de 18h à 22h. En contrepartie du prêt de la salle, ils proposent des animations par leurs groupes lors de manifestations dans la commune.

Cette demande est acceptée à l'unanimité, cependant il faudra prévoir une convention de mise à disposition de la salle et du jeu de clé. De plus un justificatif d'assurance sera nécessaire en cas d'accident ou mauvaise fermeture de la porte...

## **4. Questions diverses:**

### 4.1 Tableau des commissions thématiques de Grand Poitiers Communauté Urbaine.

Nous refaisons un point sur le fonctionnement de ces commissions.

### 4.2 Dates des prochaines réunions du Conseil municipal.

Les prochains Conseils Municipaux sont fixés au jeudi 15 Octobre 2020 à 18h30 ( ce posera la question du maintien du repas des aînés et du spectacle de Noël), Jeudi 19 Novembre 2020 à 18h30, et le jeudi 10 Décembre 2020 à 18h30.

### 4.3 Ouverture de l'église.

En régie il sera réalisé la mise en place d'une serrure automatique qui permettra que l'église soit ouverte aux visites aux heures souhaitées de la journée et elle se refermera automatiquement la nuit. Proposition d'installer ce dispositif sur la petite porte sur le côté de l'église,

avec panneau d'affichage qui guidera les visiteurs vers cette porte. Mr Demuth Patrice s'occupe de mener le projet.

#### 4.4 Révision allégé du PLU.

Le hangar Terrena est en vente depuis plusieurs années, le terrain qui l'héberge est placé en zone d'activité économique, jusqu'à présent le seul acquéreur étant un agriculteur. Il souhaitait utiliser les hangars pour entreposer son matériel agricole et stoker du grain ou des semences. A ce jour aucune installation n'est possible en cohérence avec le PLU. Ce posait donc la question de faire réviser le PLU pour que cette parcelle devienne une Zone Agricole plutôt que Zone Economique. Cette modification ne couterait rien à la Commune et serait prise en charge par Grand Poitiers. Cependant un nouvel acquéreur se positionne pour y installer un garage automobile, ce qui ne nécessiterait aucuns changement au PLU. Il est donc décidé d'attendre que la promesse de vente soit signée avec l'un ou l'autre des acquéreurs pour mettre ou non en place la modification du PLU.

#### 4.5 Condition de mise à disposition du complexe des salles communales pour les associations ou intervenants indépendants souhaitant dispenser des cours de sports, danse ou autre.

Au prochain conseil une délibération sera prise à ce sujet, pour définir dans quelles conditions nous pourrions accueillir des intervenants indépendants ou associations hors commune. Nous devons définir un tarif de location annuel pour une soirée par semaine, ainsi qu'une convention de mise a disposition du complexe des salles et du jeu de clés.

#### 4.6 Présentation d'une demande d'utilisation de la salle de la médiathèque par Cassandra Faugeroux pour y dispenser des cours de dessins aux enfants de Liners.

Les cours débuteraient en octobre 2020, un jeudi sur deux de 17h30 à 19h, pour un public de 8 à 14 ans et une dizaine d'enfants maximum. Mme Faugeroux travaillerait sous le couvert de l'association Minute Papillon basée à Ligugé. Après discussion nous pensons que la salle de la médiathèque n'est pas adaptée, car il n'y a ni point d'eau, ni WC, la présence d'escalier peut être dangereux, du matériel informatique est présent et cette salle n'est pas destinée à la location. Cette salle peut être utilisée par Mme Faugeroux lors des horaires d'ouverture de la médiathèque mais en dehors de ceux ci. Nous préconisons donc pour son atelier dessin l'utilisation de la petite salle dans le complexe des salles des fêtes. Sa demande entre dans le même cadre que le point évoqué précédemment pour les associations ou intervenants extérieurs dispensant des cours dans le complexe des salles. La délibération concernant ce point au prochain conseil prendra donc en compte la demande de Mme Faugeroux.

Fin de la séance 21h30

Julie BEAUPOUX  
Adjointe au Maire

